



L'acoustique intérieure : maîtriser la réverbération des locaux (formation à distance)

Mise en œuvre pratique de solutions écologiques

Durée : 2 demi-journées de 9h à 12h30 (soit 7h au total)

Thématique(s) : Acoustique, Construction durable, DDQE, Eco-conception, Formation courte

Date : 14 et 15 novembre 2023 (matins)

Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)

Intervenant(s) : Jean Louis BEAUMIER, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction (A pas de velours)

Programme de formation

La correction acoustique, pourquoi faire ?

Différence entre correction acoustique et isolation acoustique

Les types de situations acoustiques et les possibilités d'action

- Des cas complexes et des cas simples

La nature des sons : fréquence, longueur d'onde, niveau sonore

Les outils de correction acoustique

- Produits de construction et produits rapportés
- Caractéristiques et indices de performance
- Nature et performances de divers produits
- La place des bio-sourcés et des produits à base de bois pour la correction

Calculer et mettre en œuvre les solutions de correction acoustique

La propagation des sons en milieu clos, le comportement des surfaces

- le Tr Temps de réverbération

La réglementation selon le type de locaux

Les cas complexes : auditoriums, grands volumes, lieux musicaux

- Le rôle du bureau d'études acoustiques, les outils de l'ingénieur

Les cas simples : salle de classe, cantine, salle de réunion, espaces collectifs dans l'habitat

- Possibilités d'intervention, comment agir
- Calculs et prédiction des performances, exemples et exercices de calcul
- Applications à divers types de locaux

Objectifs de formation

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Identifier les projets qui imposent le recours au bureau d'études acoustiques
- Connaître les bases de la réglementation dans ce domaine
- Connaître les matériaux employés en correction acoustique et particulièrement les bio-sourcés
- Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions simples en neuf ou a posteriori en privilégiant les produits bio-sourcés ou à base de bois

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 demi-journées de 9h à 12h30 (soit 7h au total)

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Pour permettre la bonne interactivité de cette formation à distance, le stagiaire s'engage à suivre la formation caméra allumée et micro ouvert, et à s'assurer de sa participation dans de bonnes conditions matérielles.
- Taille du groupe : max. 15 personnes.

Tarifs de la formation

430 € HT soit 516 € TTC

& tarif préférentiel : 385 € HT soit 462 € TTC pour une inscription à 2 ou +

& pour les [anciens stagiaires DDQE](#) : 350 € HT (420 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Notre équipe répondra à votre demande d'inscription (ou toute autre information complémentaire) dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Pour vous inscrire : Rubrique « Sessions disponibles pour cette formation »

Dernière mise à jour du programme

--

Contact de la formation

Contact formation à distance

03 67 10 47 81

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOPF (au titre de la catégorie Actions de formation)